



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2019

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 07 novembre 2019 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Denis MISSILLIER, M. Serge BUFFLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Yoan BRIFFOD, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Damien BIGOT

Membres excusés : M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Éric STEINKAMP.

Membres absents : M. Pierre PICOLLET – PELLET.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du CA du 03 / 10 / 2019;
- 2 – Page Facebook;
- 3 – Test alevins de souche à Passy et Saint – Gervais – Les – Bains;
- 4 – Alevinage poissons blancs;
- 5 – Manque d'eau dans le Brachouet;
- 6 – Travaux dans le Giffre à Morillon;
- 7 – Date de l'Assemblée Générale;
- 8 – Validation des panneaux;

1 – Compte rendu de la réunion du CA du 03 / 10 / 2019 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 octobre 2019, celui – ci est adopté à l'unanimité.

2 – Page Facebook :

J'annonce la création d'une page Facebook pour l'A.A.P.P.M.A. du Faucigny. J'espère qu'elle permettra de communiquer plus facilement avec les Pêcheurs.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Test d'alevins à Passy et Saint – Gervais – Les – Bains :

Le Président de la Société de pêche de Passy est favorable pour ce test et le Président de la Société de pêche du Val – Montjoie se propose également d'y participer. Après discussion avec les Personnes concernées, deux cages en aluminium vont être achetées. Elles permettront d'isoler les alevins et d'apporter toute l'attention nécessaire à leur croissance.

4 – Alevinage poissons blancs :

Comme précédemment annoncé, il est prévu chaque année de procéder à l'alevinage des lacs de seconde catégorie en poissons blancs et carnassiers. Nous pensons que la pêche du poisson blanc ne doit pas être délaissée. Elle est souvent le point de départ de la passion des jeunes Pêcheurs, c'est pour cela que nous avons décidé cette année de mettre le " paquet " pour un montant de plus de 6 500 Euros. Ci-dessous les prévisions votées par le Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F.

| LAC | CARPE | GARDON ROTENGE | BROCHET | BLACK BASS | SANDRE |
|-----|--------|----------------|---------|------------|--------|
| | 3 Étés | 1 Été | 1 Été | Adulte | Adulte |

| | | | | | |
|---------------------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Ayze | 30 kg | 30 kg | | | |
| Balme | 30 kg | 30 kg | 20 kg | | |
| Chamonix Mottet | 30 kg | 50 kg | | | 20 kg |
| Îlette Central | 30 kg | 50 kg | 20 kg | | |
| Îlette Nord | 50 kg | 100 kg | | 20 kg | |
| Môle | 50 kg | 150 kg | | | |
| Motte Longue | 30 kg | 30 kg | 20 kg | | |
| Pêcheurs | 30 kg | 30 kg | 20 kg | | |
| Bois des Îles Passy | 50 kg | 150 kg | 60 kg | | |

| | | | | | |
|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| TOTAL | 330 kg | 620 kg | 140 kg | 20 kg | 20 kg |
|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|

5 – Manque d'eau dans le Brachouet :

Notre Pisciculteur Denys nous a alertés sur le fait que malgré des pluies conséquentes, le niveau du Brachouet qui approvisionne la pisciculture du Mont – Blanc reste faible ce qui va une nouvelle fois compromettre la ponte de nos truites de souche à Toisinges. Cette situation est catastrophique pour nos géniteurs. Le stress et le changement d'eau suite au transfert à la pisciculture des Merzières à Ayze entraînent chaque année d'importantes pertes. J'ai envoyé un courriel au S.M.3A. sur cette situation très préoccupante et renouvelé ma demande sur les résultats des analyses d'eau du Brachouet. Il m'a été répondu qu'une réunion sera organisée en janvier 2020 avec toutes les parties concernées.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
 Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
 SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
 Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
 IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



6 – Travaux dans le Giffre à Morillon :

Le chantier de la berge des Arcosses à Morillon a visiblement été plus important que prévu. Les parties supplémentaires n'ont pas eu de pêche électrique de sauvetage et rien n'a été mis en place pour stopper les eaux boueuses générées par ces travaux. Nous déplorons cette situation et craignons qu'une nouvelle fois, les frayères ne se colmatent dans ce cours d'eau ou nous essayons depuis une décennie de réinstaller une population de truites de souche autochtones. Un dossier avec photos et commentaires a été transmis à l'A.F.B. et la D.D.T.

7 – Date de l'Assemblée Générale :

La prochaine Assemblée Générale ordinaire de notre Association se tiendra le samedi 08 février 2020 à la salle Agora de Bonneville.

8 – Validation des panneaux :

Suite aux remarques de l'Administration sur les différents panneaux présents aux abords de nos lacs et rivières, Paulo a commencé à les reprendre et les modifier afin de répondre à la réglementation. Ils ont été validés et seront prochainement mis en productions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 05 décembre 2019